

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021-161 en date du 6 octobre 2021
Décision modificative – Budget LOCAUX NUS : Admission en non-valeur**

L'an Deux Mille Vingt et un, le six octobre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à aux Atelier de la Mine à Lavaveix les Mines, sous la Présidence de Monsieur Alexandre VERDIER, Président.

Date de convocation du Conseil 30/09/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 51	Votants : 52	POUR : 52
Pouvoir : 1	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 10	Exprimés : 52	

Présents : MM., VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, ÉCHEVARNE, JANUEL, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, GRAVIÈRE, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, GLOMOT, PARROT, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. GIRAUD LAJOIE à SCHMIDT

Excusés : MM. BOUDINEAU, BRUNET, D'HULSTER, DESCLOUX, JOULOT, PERRIER F, PLAS, ROULLAND, SIMONET B, WELZER.

Secrétaire de séance : Jean-Louis FAUCONNET

Rapporteur : Patrice MORANÇAIS, Vice-président

Dans le cadre des admissions en non-valeur validées par délibération 2021-159 du 6 octobre 2021 pour un montant de 1113.00 € au compte 6541 et 1229.48 € au compte 6542, il convient de procéder au virement de crédits suivant :

OBJET DE LA DÉCISION MODIFICATIVE
Virement de crédits – Section de fonctionnement

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Créances admises en non-valeur			6541	1 113,00
Créances éteintes			6542	1 230,00
Titres annulés (sur exercices antérieurs)	673	2 343,00		
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		2 343,00		2 343,00

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la décision modificative présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 13 octobre 2021
Pour copie conforme, le 13 octobre 2021

Le Président,
Alexandre VERDIER

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20211006-2021-161-DE
Date de télétransmission : 13/10/2021
Date de réception préfecture : 13/10/2021